

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf et le seize juillet, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Claire DELANDE, Maire.

Présents : Claire DELANDE, Françoise CASSAN, Michel PELE, Henri MOLINIE, Françoise TAKIS, Gisèle GUILMAIN, Alain BINET, Christian MACHEX, Michel GALIDIE, Christopher GRIFFITHS, Michel LAPAUZE, Gérard VEYSSIERE.

Absents : Karine RABARDY, Philippe MAMBERT.

Alain BINET s'est déclaré volontaire pour être secrétaire de séance.

I : Budget assainissement :

1/ Extension du réseau collectif de Tourte et Lavergne : Décision.

Le Maire fait part de l'avant projet réalisé par le Groupe Dejante concernant le réseau d'assainissement collectif de Tourte et Lavergne. Au vu des éléments présentés, le Conseil municipal, unanime, décide de lancer la procédure de consultation des entreprises, pour l'opération 1 (jonction du réseau existant secteur Tourte), de solliciter l'Agence de bassin sur les deux opérations (intégration du secteur de Lavergne) et, si les aides financières le permettent, de réaliser la totalité du projet.

2/ Demande de financement à l'Agence de bassin Adour Garonne.

L'Agence de bassin est saisie afin d'apporter une aide financière au projet d'extension du réseau collectif d'assainissement de ce secteur en insistant sur le fait que les rejets de ces treize habitations proches de la rivière Cère créent une pollution récurrente.

3/ Décision modificative de crédits. Le Maire annonce l'aide obtenue par l'Agence de bassin Adour Garonne d'un montant de 36 600 euros pour le financement des travaux d'assainissement des secteurs du Champ de Moé et de Laraufie, cette somme vient en déduction de l'emprunt qui avait été prévu au budget. Par Contre la dépense d'investissement constituée par l'extension du réseau sur les secteurs de Tourte et Lavergne est à inscrire et l'équilibre financier est réalisé par un emprunt en attendant la réponse de l'Agence de bassin sur ce second dossier.

Toutes ces décisions sont validées par l'ensemble des membres présents.

II : Budget eau potable :

Décision modificative de crédits.Le Maire expose que les crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 sont à revoir, il faut régulariser les participations à

verser à l'Agence de bassin sur le prélèvement à la ressource et certains postes surévalués permettent de réduire le recours à l'emprunt pour des dépenses d'investissement.

III : Emprunt a contracter : Choix de l'organisme bancaire.

Le Maire rappelle que pour financer les travaux d'assainissement de Laraufie, du Champ de Moé et de Tourte, malgré la subvention de l'Agence de bassin, il faut contracter un emprunt. Suite à la consultation de plusieurs organismes bancaires et suivant l'avis de la Commission d'appel d'offres, le Conseil décide de retenir l'offre du Crédit agricole pour un montant de 178 000 euros sur une durée de 25 ans, à un taux de 1.62%. Du fait de l'extinction de plusieurs prêts, les annuités seront couvertes sans avoir à augmenter les tarifs des abonnements de façon excessive, rappelons que la part fixe est à ce jour de 120 euros par an.

IV : FDEL : Dissimulation et renforcement du réseau électrique : secteur Le Port, Le Pont.

Le Maire présente au Conseil le projet de dissimulation des réseaux aériens cités en objet. Elle propose de désigner la FDEL pour assurer la maîtrise d'ouvrage, tout en précisant que la sécurisation dissimulée des réseaux électriques est financée en totalité par la FDEL (45 300 euros), par contre la dissimulation des réseaux téléphoniques (cablage 2 050 €) est prise en charge par ORANGE, et la rénovation des luminaires d'éclairage public est à la charge de la commune.

Le Conseil valide ces propositions dont le coût estimatif à la charge de la commune d'un montant de 36 294 euros sera à inscrire sur le budget 2020.

V : Création d'un poste d'accompagnateur scolaire pour l'année 2019-2020.

Le Maire rappelle que depuis 2017 la Région est compétente en lieu et place du Département pour les transports scolaires, cette modification soulève plusieurs questions au regard des services rendus à la population, à savoir la gratuité des transports et les accompagnements scolaires.

Ce sont les communes qui doivent recruter des personnels pour effectuer cette tâche, le Département a aidé la première année mais ceci n'était pas reconductible. La Commune de Biars nous aide financièrement depuis l'exercice 2017 ; cette commune où est situé l'établissement scolaire vient de délibérer pour reconduire cette aide financière.

Le Conseil, unanime décide de créer le poste d'accompagnateur scolaire à raison de deux heures hebdomadaires pour l'année scolaire 2019-2020.

VI : Détermination d'un taux horaire moyen de main d'œuvre pour les travaux effectués par les services techniques.

Le Maire fait part au Conseil de l'intervention des agents municipaux dans des cas particuliers pour lesquels nous devons facturer la prestation à l'administré concerné. Ces situations sont exceptionnelles et l'agent est sollicité alors que l'administré aurait dû faire intervenir une entreprise mais l'urgence de la situation justifie l'intervention.

Afin de faciliter l'établissement des factures, il convient de fixer un taux horaire moyen en tenant compte de l'utilisation des engins et outillages municipaux. Le Conseil fixe le tarif horaire d'intervention à 40 euros TTC les jours ouvrables et à 60 euros TTC les dimanches et jours fériés.

VII : Signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS pour la construction d'une ligne électrique souterraine sur le chemin de Lavaur.

Le Maire informe le Conseil qu'ENEDIS projette de construire une ligne enterrée sur les parcelles appartenant à la commune de Gagnac, à proximité du barrage usine de Lavaur et de mettre en place un coffret de raccordement et une armoire de comptage en bordure de parcelle. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention de servitudes.

VIII : Questions diverses.

Le Maire signale l'état de délabrement d'une maison située dans le Bourg et qui jouxte une voie publique, elle fait part des difficultés rencontrées pour contacter le propriétaire et doit prendre conseil auprès du cabinet d'avocats qui travaille déjà avec la commune, pour être guidée dans son action.

Elle fait part de la nécessité de refaire le marquage central de la route qui traverse le Port de Gagnac ainsi que du carrefour des Barrades, un devis sera effectué afin d'envisager de présenter ces mesures sécuritaires dans un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police sur l'exercice 2020.

Le Conseil municipal est informé de la réalisation d'une enquête publique du 16 septembre au 17 octobre prochain concernant le périmètre de protection du captage d'eau potable de la Teulière. Une publicité sera effectuée dans la presse et par voie d'affichage sur la commune.

Clôture de la séance à 20H45.

Le Maire,
Claire DELANDE